

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2024**

**Ordre du jour**

- Validation du choix de l'entreprise pour l'aménagement du bourg,
- Participation aux dépenses scolaires de l'école publique d'Arlanc,
- Modification des tarifs d'utilisation de la salle multi activités,
- DM n°1
- Déclassement et vente d'une partie de domaine public de Cours,
- Questions diverses

**Présents** : Jeannine ALLEZARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC,  
Henri MAVEL, Christian RICOUX,

**Absents excusés** : Patrick THOMAS, Isabelle BARD (représentée par Henri MAVEL)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie LEROY

|                      |                  |  |
|----------------------|------------------|--|
| Président de séance  | Roland CHALENDAR |  |
| Secrétaire de séance | Marie LEROY      |  |

*Séance ouverte à 09 h 19*

**Validation du choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du bourg :**

Trois entreprises ont répondu favorablement pour effectuer les travaux d'aménagement du bourg et ont fait les propositions suivantes :

- Eurovia      48 865.00 € HT soit 58 638.00 € TTC
- Chevalier    42 872.50 € HT soit 51 447.00 € TTC
- Colas        50 107.50 € HT soit 60 129.00 € TTC

Après examen des propositions, la commission de voirie a porté son choix sur l'entreprise Eurovia. Le Conseil Municipal entérine la décision de la commission.

**Participation aux dépenses de l'école publique d'Arlanc pour l'année 2023-2024 :**

4 élèves de notre Commune fréquentent l'école publique d'Arlanc. Le coût des dépenses pour ces 4 enfants s'élève à 3 952.83 € (soit 988.21 € / élève). La Commune accepte de verser ce montant à la Commune d'Arlanc.

**Déclassement et vente d'une partie du domaine public à Cours:**

Une partie du domaine public de la Commune et un petit chemin sont déclassés afin de le vendre à Mr Lapeyre Bertrand au prix de 1 €/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur. La Commune conserve minimum 1 mètre d'accotement de la route de Cours à la Friteyre (route du haut).

**Modification des tarifs d'utilisation de la salle multi activités :**

Le Conseil municipal souhaite inclure l'association Agrivap comme organisme d'intérêt général local et de leur louer notre salle multi activités au prix de 150 € / jour car ils louent cette salle plusieurs fois dans l'année.

D'autre part, le forfait chauffage passera de 50 € à 60 € pour tout utilisateur de la salle entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril.

**Décision modificative n°1 :**

Il convient de procéder à la modification budgétaire suivante afin de modifier l'affectation des résultats au budget 2024 :

c/ 001 (investissement recettes) : - 25 950 €

c/ 1323-57 (investissement recettes) : + 25 950 €

L'affectation des résultats sera donc :

- c/001 (investissement recettes) : 15 707.45 €
- c/002 (fonctionnement recettes) : 158 708.21 €

**Questions diverses :**

- **Repas communal :**  
Cette année encore, le repas communal pour la fête patronale sera préparé par la boucherie Chadenat d'Arlanc. Le prix est de 30 € par personne.
- **Caniveau bouché :**  
Le caniveau vers le garage de Mr Francis Roger est bouché. Il convient de le déboucher dès que possible.
- **Concession Pironon :**  
La Commune va faire une marche vers la concession de la famille Pironon, au cimetière communal car l'accès est compliqué du fait de la forte déclivité.
- **Bois de Pechon :**  
Une coupe de bois serait nécessaire dans la section de Ruchanges au bois de Pechon car de nombreux arbres sont morts.
- **Aménagement du bourg :**  
Une rencontre avec le Parc Livradois Forez va avoir lieu pour l'aménagement du bourg puisque l'entrée du parking de la Mairie appartient au Parc.

*La séance est levée à 09h53*